



Le Rôle des Innovations financières dans la promotion et l'amélioration des conditions de financement des projets de l'entrepreneuriat social : Cas des AREC (DARET)

EL AIDER Abdellah, Doctorant, LIRE-MD, FSJES, Université Cadi Ayyad Marrakech
RIGAR Sidi Mohamed, Professeur, LIRE-MD, FSJES, Université Cadi Ayyad Marrakech
ALAMI Youssef, Professeur, LARGOT, ENCG, Université Abdelmalek Essaâdi Tanger

Résumé: Dans un paysage en constante évolution de la technologie, l'innovation financière a pu tirer profit en apportant des solutions novatrices aux défis sociaux et économiques tout en participant fortement à l'inclusion financière et à ouvrir de nouvelles opportunités pour l'entrepreneuriat social. Au cœur de cette convergence entre innovation et impact social se trouve un produit qui incarne ces idéaux : le système traditionnel de tontines (AREC¹), réinventé à travers les avancées technologiques des Fintech. Dans cet essai, nous explorerons comment l'innovation dans le domaine financier, en se focalisant sur la solution DARET-Digital, a pu transformer les pratiques ancestrales de l'épargne communautaire en outils financiers modernes et inclusifs. En analysant cette intersection entre innovation, entrepreneuriat social, pratiques coutumières et techniques de financement, nous découvrirons comment ces initiatives redéfinissent la manière dont nous pensons et abordons la finance sociale, tout en œuvrant à la création d'un impact positif durable dans les diverses communautés. Cette étude examine également aussi d'autres enjeux des innovations financières. En mettant l'accent sur les plateformes de crowdfunding, elle explore comment ces solutions innovantes mobilisent des fonds, réduisent les risques et soutiennent la croissance des entreprises sociales. Par ailleurs, l'accent a été aussi mis sur le fait que malgré leur potentiel, des défis persistent, notamment en termes de confiance et de fraude. Pour y remédier, l'intégration d'autres technologies comme, l'intelligence artificielle (IA), le cloud, la blockchain et les chatbots sont proposées pour renforcer la transparence et la sécurité des opérations.

Mots-clés : Innovation financière ; Entrepreneuriat social ; Crowdfunding ; Tontines numériques ; Inclusion financière ; Technologies digitales.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.13732366>

¹ Association Rotative d'Épargne et de Crédit



1 Introduction

La digitalisation a créé une nouvelle dynamique dans le domaine de l'innovation, ce qui a poussé les entreprises et les entrepreneurs à la recherche de nouvelles pistes pour la création de la valeur et de se distinguer par un avantage concurrentiel. Différents types d'innovations incarnant le digital ont émergé et touchant les différents domaines. La revue littéraire a permis de dégager -sans se prétendre à l'exhaustivité- les innovations suivantes : innovations de processus, innovation de modèle d'affaire, innovation de produit... d'autres catégories d'innovations ont été aussi impactées par le digital à savoir l'innovation ouverte et l'innovation sociale.

Le domaine financier n'a pas été épargné par ces évolutions. L'exemple est le paiement via les appareils de communication mobiles. Cette technologie permet à des individus non bancarisés ou mal desservis par les institutions financières traditionnelles d'accéder à des services financiers via leurs téléphones portables, en fournissant un moyen pratique et abordable d'effectuer des transactions. Le paiement par Mobile favorise l'inclusion financière, renforce l'autonomie économique des individus, et stimule le développement économique local². En d'autres termes, les recherches convergent vers un accord affirmant que le paiement mobile favorise l'inclusion financière en offrant des avantages en termes de commodité, de réduction de la pauvreté, d'augmentation des investissements et de diminution des coûts de transaction, comme le soulignent les études menées par Corbett (2008) et Aker et Mbiti (2010).³

Il faut signaler que le paiement Mobile ne constitue qu'une subdivision des innovations qu'a connu le domaine financier qui se trouve intégré dans une infinité d'autres innovations et endossées sous l'intitulé générique « Fintech » et qui sera abordé dans les paragraphes qui suivent.

Les innovations financières, définies comme des développements novateurs dans le système financier, englobent les marchés, les institutions, les instruments et les réglementations (Stezhko et al., 2020). Elles promettent d'améliorer la rapidité et la sécurité des transactions, la gestion des risques, et l'expérience client (Błach, 2011). Reposant sur des plateformes qui permettent aux particuliers d'effectuer des transactions sans intermédiaires, les paiements en ligne, les prêts de pair à pair (P2P), l'intelligence artificielle et la blockchain sont des tendances majeures de cette innovation (Zhao, 2023). L'IA et la blockchain peuvent renforcer l'efficacité et la sécurité des paiements en ligne et des prêts P2P. Cependant, l'innovation financière, un domaine complexe, nécessite une re-conceptualisation (Khraisha & Arthur, 2018) et une métathéorie pour comprendre son développement (Gammon & Wigan, 2015). Malgré son potentiel, des défis subsistent, tels que les questions réglementaires et la normalisation.

Avec l'évolution du digital, l'innovation est devenue également le cheval de bataille pour satisfaire les besoins versatiles et changeant de la société. L'entrepreneuriat social a pu profiter

² Mobile Money et Inclusion Financière : LE CAS DU MAROC, Digital Act, Octobre 2020,

³ NAJAB et LAJFARI /Revue ame, Vol 4, No 2 (Avril, 2022) 824-844 Page 832

de ce nouveau paysage en tirant profit de l'innovation pour trouver des solutions répondant aux défis sociaux tout en générant un impact positif et durable sur les communautés.

La révolution digitale -pour ne pas dire les ébauches de la révolution digitale⁴ a propulsé de nombreuses innovations dans le domaine financier, notamment la catégorie de start-up « Fintech » qui nous intéresse, et plus particulièrement le "crowdfunding". Cette forme de financement, opérant via des plateformes, mobilise une vaste communauté pour contribuer au financement de projets⁵, présente des points fortement similaires à l'AREC, à l'exception de la non intégration de l'aspect innovant de cette dernière. Cette communication examine le **Rôle de l'innovation financière dans la promotion et l'amélioration des conditions de financement des projets de l'entrepreneuriat social** pour les pratiquants des AREC (tontines). *Nous explorons dans quelle mesure cette innovation financière, le "crowdfunding", peut stimuler l'entrepreneuriat social, améliorer l'accès aux ressources financière et favoriser, ainsi, l'inclusion financière des acteurs sociaux ?*

Face aux défis rencontrés par l'entrepreneuriat social, une analyse approfondie du rôle des innovations financières dans l'amélioration des conditions de financement est cruciale. Il convient d'évaluer dans quelle mesure des solutions telles que DARET- rénovée peuvent renforcer l'écosystème financier de l'entrepreneuriat social en proposant des mécanismes innovants et inclusifs pour mobiliser des fonds, réduire les risques et favoriser la croissance des entreprises sociales. Cette étude se concentrera sur DARET comme pratique qui avec l'usage du digital (évolution de la pratique en tirant profit de ce que peut offrir le Crowdfunding) pour devenir une tontine numérique visant à faciliter l'épargne communautaire et à soutenir l'accès au financement pour les entrepreneurs sociaux. L'examen des caractéristiques, du fonctionnement et de l'impact de DARET permettra d'illustrer comment les innovations financières peuvent jouer un rôle essentiel dans l'avancement et l'amélioration du financement de l'entrepreneuriat social.

Nous prévoyons d'atteindre cet objectif en explorant d'abord les théories sous-tendant ce sujet, qui seront complétés par l'analyse de données secondaires pour recueillir les éléments essentiels à l'analyse du rôle potentiel de financement des AREC, en adoptant une démarche positiviste pour formuler des conclusions et des recommandations appropriées pour le développement de ces pratiques.

1. Essai d'élaboration d'un cadre théorique et conceptuel : l'innovation et l'entrepreneuriat social

La thématique objet de notre recherche peut renfermer plusieurs aspects théoriques et concepts pertinents. Dans ce qui suit nous allons présenter de manière synthétique des éléments qui pourraient constituer ce background théorique :

⁴ En effet, selon les auteurs, Lydia Babaci-Victor & Jean-Christophe Victor du livre « Révolution Digitale : transformer la menace en opportunités », nous sommes à l'aube d'une révolution économique et probablement sociétale majeure. La révolution internet que nous avons vécue depuis quinze ans n'en est qu'un avant-goût. C'est ce que John Chambers prédit en ces termes : « vous allez maintenant assister à une révolution digitale qui aura cinq à dix fois l'impact de la révolution internet. Vous verrez que chaque pays, chaque Etat, chaque ville, chaque entreprise quelle que soit sa taille, chaque maison, chaque voiture...sera affecté par le digital et que cela transformera complètement la société. » Page N°19

⁵ Fintech : Tout savoir sur ces startups qui bousculent les banques ; Par Adrien Lauras ; Business developer Services bancaires, Mis à jour le 07/08/2023 ; <https://selectra.info/finance/guides/comprendre/fintech>

1.1. L'entrepreneuriat Social

L'entrepreneuriat social est devenu un moteur crucial de changement, proposant des solutions novatrices pour résoudre des problèmes sociétaux majeurs tels que la pauvreté, l'exclusion sociale et l'impact environnemental. Ces entreprises adoptent des modèles d'affaires durables et cherchent à maximiser leur impact social positif, contribuant ainsi à la lutte contre les inégalités et à la promotion du développement durable à l'échelle mondiale. Parallèlement, l'innovation financière joue un rôle vital en proposant des instruments et des mécanismes de financement adaptés aux besoins spécifiques de l'entrepreneuriat social, surmontant ainsi les obstacles traditionnels du financement, tels que l'accès limité au capital, les coûts élevés des prêts et l'absence de garanties, en offrant des solutions innovantes pour mobiliser des fonds, atténuer les risques et accroître l'efficacité du financement pour les entreprises sociales.

En effet, l'innovation financière s'est étendue à l'entrepreneuriat social (E.S.), jouant ainsi un rôle crucial dans le développement de solutions innovantes aux défis sociaux (Jia, 2022) mais également environnementaux. L'entrepreneuriat social, reliant secteurs public et privé, utilise l'innovation sociale pour atteindre des objectifs économiques et sociaux (Weaver, 2022). Elle permet (ES) de résoudre des problèmes sociaux et améliorer les lacunes de la gestion de l'Etat dans une économie de marché (Mazzarol et al., 2020). Les institutions financières traditionnelles ont souvent marginalisé les entrepreneurs sociaux et leurs initiatives en raison des risques perçus associés au retour sur investissement. Cependant, les individus et les organisations sont de plus en plus intéressés et désireux de canaliser des capitaux privés vers des produits ou des processus sociaux et environnementaux (Moore et al., 2012). Le rapprochement de l'innovation sociale et de la finance sociale peut améliorer le soutien aux entrepreneurs sociaux (Freiburg & Moehrle, 2018). Des initiatives telles que l'Agence de financement de l'entrepreneuriat social en Allemagne comblent le déficit de financement.

En Afrique, le secteur financier occupe une position centrale dans la lutte contre la pauvreté en fournissant des services financiers essentiels aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux individus défavorisés, majoritairement présents dans le secteur informel. Les institutions de microfinance et le secteur financier informel, qui s'appuient sur des prêteurs individuels et des mécanismes tels que les tontines, jouent un rôle crucial en répondant aux besoins de crédit de ces populations vulnérables. Parmi les pratiques informelles de financement existantes on peut citer : l'autofinancement ; prêt famille et amis, prêt entre commerçant, les garde-monnaie, les Tontiniers... Les associations rotatives d'épargne et de crédit ou tontines mutuelles⁶ (AREC) et ce sont ces dernières pratiques qui nous intéressent dans ce projet de recherche. Plus spécialement la tontine (DARET) dont elle s'agit d'examiner et qui peut être définie comme le fait qu'un « groupe de personnes préalablement établi s'engage à verser une somme déterminée à une date fixe chaque mois (ex : une période de douze mois). Chaque membre du groupe bénéficiera à tour de rôle des fonds collectés. Cette tontine encourage l'épargne, car la constance des versements crée une obligation perçue comme très contraignante, à laquelle chacun se soumet rigoureusement.⁷ »

⁶ *Revue D'Etudes en Management et Finance D'Organisation N°4 Décembre 2016, La finance informelle à l'épreuve de la libéralisation financière : Regards sur certaines expériences africaines ; <file:///C:/Users/a.elaidir/Downloads/6489-17141-1-PB.pdf>*

⁷ *Idem que 1*

L'émergence de l'entrepreneuriat social reflète une fusion unique d'objectifs économiques et sociaux au sein d'initiatives entrepreneuriales. Son objectif premier est de répondre aux défis sociaux et environnementaux tout en apportant un bénéfice tangible à la société (Dees, 2001). Ces entreprises se distinguent par leur engagement à créer une valeur sociale ou environnementale en plus d'une valeur économique, ce qui les confronte souvent à des obstacles uniques en matière de financement.

Plus généralement l'entrepreneuriat social est défini comme une approche entrepreneuriale axée sur la résolution des problèmes sociaux et environnementaux tout en générant un impact positif durable⁸.

Introduits pour la première fois dans la littérature sur le changement social dans les années 1960, les concepts, entrepreneuriat social et entrepreneur social, ont connu un essor considérable dans les années 1980 et 1990 (Austin, Stevenson, et Wei-Skillern, 2006). De même, les recherches en entrepreneuriat social (ES) ont connu une augmentation particulièrement significative ces dernières décennies. Il n'est donc pas surprenant que la théorie générale de l'entrepreneuriat y accorde une attention accrue (Mair et Marti, 2006 ; Nicholls, 2008. In Lisetchi, M., et Brancu, L. 2014).

Cependant, Mair et Marti (2006) ont souligné que l'ES reste un concept ambigu dont les limites par rapport aux autres domaines d'études sont floues. Ces auteurs définissent ce concept comme « *un processus qui recherche des opportunités pour répondre aux besoins sociaux et/ou stimuler le changement social, en ajoutant des résultats économiques à la mission sociale des entrepreneurs sociaux* »⁹.

De leur côté, Zahra et al., (2009) avancent que l'ES « *englobe les activités et les processus entrepris pour découvrir, définir et exploiter les possibilités afin d'accroître la richesse sociale en créant de nouvelles entreprises ou en gérant les organisations existantes de façon novatrice* » (Zahra et al., 2009, p. 519).

L'ES a fait l'objet de nombreuses tentatives de définition, reflétant un niveau très élevé d'activité scientifique sur le sujet. Néanmoins, certaines définitions ont un point en commun, à savoir que l'ES est un processus composé de différentes étapes qui mènent à sa réalisation dans son intégralité.

En outre, la variable « social » est devenue un élément essentiel de l'entrepreneuriat, et l'ES a gagné en importance en tant que question économique pertinente à l'échelle mondiale (Dacin et al., 2010). Pour Cukier et al., (2011), l'approche généralement acceptée aujourd'hui sur ce concept fait référence aux activités entrepreneuriales ayant un objectif social intégré. Ainsi, Certo et Miller (2008) ajoutent qu'il existe deux approches qui définissent l'ES : la première, large, la définit comme une entreprise sociale innovante (voir par exemple Cochran, 2007 ;

⁸ Gregory Dees, The meaning of social entrepreneurship, 2001

⁹ Tradition libre de: “*a process that pursues opportunities to address social needs and/or catalyze social change, adding economic outcomes to the social mission of social entrepreneurs*” (In Grilo, R., et Moreira, A. C.2022, p.55).

Dees et Anderson, 2003) et la seconde, plus étroite, la définit comme l'utilisation d'activités économiques pour répondre à des besoins sociaux en générant des revenus (par exemple Thompson, 2002).

Dans cette perspective, Lisetchi, M., et Brancu, L. (2014) ont souligné que, quelle que soit l'approche adoptée pour définir ce concept, l'ES est associé à des activités et des services innovants motivés par la satisfaction d'un besoin social et qui sont et seront principalement diffusés par des organisations (existantes ou nouvellement créées) dont les principaux objectifs sont d'ordre social.

En lien avec le sujet étudié l'AREC et plus particulièrement DARET est un projet d'entrepreneuriat social qui vise à faciliter l'épargne communautaire et à soutenir les entrepreneurs sociaux dans l'accès au financement. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'entrepreneuriat social, où des acteurs (entreprises) ¹⁰ cherchent à résoudre des problèmes sociaux ou environnementaux tout en maintenant une viabilité économique. Dans le cas de DARET, la plateforme de tontine numérique, s'inspirant de l'avancée du Crowdfunding, offre une solution innovante pour encourager l'épargne au sein des communautés et fournir un accès plus équitable au financement pour les acteurs (entrepreneurs) sociaux, contribuant ainsi à renforcer le tissu social et économique des régions où elle opère.

1.2. L'innovation et l'innovation financière

Bien que leurs travaux ne se concentrent pas spécifiquement sur l'innovation financière, il est essentiel de reconnaître l'apport de deux auteurs qui ont mis en lumière l'importance de l'innovation sur des périodes totalement distinctes. Le premier est Joseph Alois Schumpeter, qui a marqué l'ère industrielle en distinguant les innovations de produit de celles de processus¹¹. Le second est Clayton M. Christensen qui a émergé avec l'évolution du digital en différenciant les innovations radicales (innovation de rupture) des innovations progressives¹². Ces contributions ont enrichi notre compréhension de la nature et de l'impact des innovations dans différents contextes historiques.

L'innovation financière a oscillé entre ces deux approches théoriques comme on peut le constater dans les développements qui suivent.

L'innovation financière désigne parfois la création de nouveaux produits financiers destinés à combler les vides du marché afin de « remplir l'ensemble des marchés » et, par conséquent, permettre les transferts de fonds de prêteurs à emprunteurs de manière plus efficace. Silber (1983, p.89) argumente également en faveur de l'innovation comme moyen de desserrer les contraintes financières imposées aux établissements, c'est-à-dire comme tentative pour desserrer les contraintes auxquelles doit faire face un établissement lorsqu'il essaie d'atteindre ses objectifs.

¹⁰ La distinction entre acteur et entrepreneur reflète la réalité où les initiateurs de projets peuvent initialement ne pas avoir une vision entrepreneuriale claire, mais finissent par reconnaître le potentiel de croissance de leurs activités.

¹¹ Joseph Alois Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy* (1942)

¹² Clayton M. Christensen, *The Innovator's Dilemma: When New Technologies Cause Great Firms to Fail* (1997)

Il est à signaler que le terme « innovation financière » n'est pas un concept nouveau. Comme précisé dessus Schumpeter (1934), le parrain de l'innovation¹³, qui est le premier à suggérer un lien entre la performance d'innovation d'une économie et le fonctionnement de ses marchés du crédit et des capitaux, c'est à lui que revient le déclenchement du débat sur l'innovation financière (IF) et son impact sur la croissance (Ashiru, O. et al., 2023).

D'une manière générale, « l'IF désigne la création de nouveaux produits financiers destinés à combler les vides du marché afin de remplir l'ensemble des marchés et, par conséquent, permettre les transferts de fonds de prêteurs à emprunteurs de manière plus efficace » (Sobreira, R. 2004, p.117).

En somme, l'analyse de la littérature sur l'IF montre qu'actuellement il n'existe pas de consensus qui la définisse avec précision, ce qui conduit à trouver des définitions assez disparates.

Par ailleurs, il est généralement admis que l'entrepreneuriat et l'innovation jouent un rôle fondamental dans le développement économique. Cependant, la quête de financement peut s'avérer être une tâche particulièrement longue et ardue pour les jeunes entreprises innovantes et les start-ups. En effet, Le Pendeven, B. et al., (2015) avancent que nombreuses sont les recherches ayant mis en évidence les différentes causes théoriques et empiriques des difficultés de financement de l'entrepreneuriat innovant (une asymétrie d'information importante, coûts de faillite élevés, etc.).

En lien avec notre sujet, il est clair que l'innovation financière, tire parti du numérique, et revêt diverses formes, allant de nouveaux produits bancaires à des plateformes technologiques. Ces avancées visent à surmonter les défis d'accès au financement, de liquidité et de gestion des risques pour les entreprises sociales. Le crowdfunding, en tant que composante de la fintech, est une forme évoluée de DARET (Digital, si l'on peut la qualifier ainsi) qui utilise le numérique pour connecter, au sens large des termes, les investisseurs et les entrepreneurs, renforçant ainsi l'écosystème financier de l'entrepreneuriat social. DARET, par exemple, a évolué une forme de projet de la Fintech, et plus précisément en se servant du modèle de fonctionnement du crowdfunding, démontrant ainsi l'importance croissante des solutions numériques dans le soutien aux entreprises (ou actions) sociales. En investissant dans ces solutions, les acteurs financiers favorisent l'entrepreneuriat social, mobilisent des ressources et accroissent la légitimité des entreprises sociales sur le marché.

2. Rôle des innovations financières dans la promotion de l'inclusion des projets de l'Economie sociale et solidaire : bref aperçu sur la revue de la littérature empirique

1.1

Nous exposerons d'abord une évolution brève des innovations sociales dans leur mission d'accompagnement et de financement des projets sociaux avant d'exposer les défis et les contraintes qui limitent le développement de ce secteur. Nous exposerons enfin quelques pistes en matière de stratégies pour surmonter ces difficultés et promouvoir ces innovations financières et sociales.

¹³ D'après Gowland (1991) l'innovation peut se définir comme « l'introduction d'un nouveau produit sur le marché ou la production d'un produit existant, mais d'une nouvelle manière » (Gowland, 1991, p.79)

2.1. Historique et évolution des innovations sociales

Au Maroc, la finance islamique, la finance solidaire, le crowdfunding (en particulier) et la finance participative sont des innovations financières répondant au défi du financement (offres alternatives/ complémentaires) de l'entrepreneuriat social (Sahmi et al, 2022). De plus, la nouvelle loi bancaire au Maroc permet aux banques conventionnelles et à leurs concurrentes étrangères de créer des filiales dédiées au microcrédit et à la finance participative, offrant ainsi de nouvelles solutions financières islamiques pour l'épargne et le financement (Bousalam & Hamzaoui, 2015). Ces innovations financières offrent des solutions adaptées aux besoins spécifiques des entrepreneurs sociaux (Elamrani & Lemtaoui, 2013). En France, face aux limites des financements traditionnels, des alternatives comme le crowdfunding¹⁴ connaissent un essor significatif, devenant une option privilégiée par les jeunes entreprises innovantes. Un réel mouvement d'innovation financière émerge, incluant affacturage innovant, nouveaux types de capital-investissement, et corporate venture nouvelle génération (Le Pendeven, B. et al., 2015). La diversité des approches souligne la nécessité de repenser les théories de l'innovation financière pour mieux comprendre son impact et son évolution.

L'entrepreneuriat social au Maroc, Depuis l'indépendance, en 1956, a connu un développement précoce. En effet, le modèle coopératif a constitué un choix stratégique pour le Maroc, afin d'assurer une mobilisation nationale pour la modernisation et le développement des secteurs traditionnels, notamment l'agriculture. La mise en place de l'office de développement et de la coopération en 1975 a structuré le cadre juridique permettant d'encadrer ces coopératives.

Les mutuelles, réglementées par un texte de 1963, sont particulièrement présentes dans le domaine de la couverture sociale, de la prévoyance et de la solidarité. Enfin, le domaine associatif, dont le champ d'intervention historique concernait la résorption des inégalités de revenu et d'accès aux besoins de première nécessité s'est étendu à la sphère socio-économique, avec le développement local et la résorption des déficits en infrastructures, domaines jusque-là de la compétence de l'Etat.

Les années 90 ont connu le développement des actions et des projets associatifs, qui connaissaient un dynamisme important, principalement les associations féminines. Dès 1993, la volonté de renforcer l'entrepreneuriat social va conduire à l'élaboration d'une stratégie de développement social. Les objectifs stratégiques comprennent, entre autres, la participation des populations défavorisées au processus de croissance dans une perspective de création d'emplois, d'amélioration des indicateurs de développement humain et de protection des plus démunis.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, plusieurs moyens sont déployés au cours des années 90. Un programme des priorités sociales a été défini, concernant quatorze provinces sur les

¹⁴ Son volume a connu une augmentation de 160 % en 2013, avec un total de 65 millions d'euros levés. Il a encore augmenté de plus de deux fois en 2014, avec 152 millions d'euros, et il a déjà réuni 133 millions d'euros pour le seul premier semestre 2015, avec une collecte potentielle en 2020 estimée à environ 6 milliards d'euros. Dans ce contexte, un mouvement réel d'innovations financières en faveur des entrepreneurs et des PME s'est développé : affacturage innovant, nouveaux types de fonds de capital-investissement, fonds de garantie entre PME, corporate venture nouvelle génération ne sont que quelques exemples (Le Pendeven, B. et al., 2015)

soixante-cinq, en retenant comme prioritaires l'accès à l'éducation et aux soins et l'insertion professionnelle.

En 2005, l'Initiative Nationale de Développement Humain, fondée sur une approche participative a mis les entreprises sociales au centre du processus de développement humain. L'INDH est probablement l'expérience la plus significative en matière de projets structurants pour l'entrepreneuriat social.

Concernant le développement des coopératives, au 31 juillet 2013, l'office du développement de la coopération dénombrait en effet 11 492 coopératives regroupant 432 945 adhérents, le tout réparti sur 22 secteurs et 117 branches d'activité ; 66,4% du total des coopératives relevaient de l'agriculture, 14% de l'artisanat et 9,5% de l'habitat.

Enfin, il existe aujourd'hui une cinquantaine de mutuelles au Maroc et la moitié d'entre elles opèrent dans le domaine de la santé. Celles-ci regroupent 1,5 million de membres.

2.2. Défis et contraintes liés au développement de l'entrepreneuriat social au Maroc

Dans le cadre du processus de régionalisation lancé au Maroc, il est clair que les Régions n'ont pas encore atteint leur vitesse de croisière en matière de développement socio-économique. Un certain nombre de faiblesses organisationnelles, méthodologiques et matérielles subsistent et nous pouvons identifier un certain nombre de problèmes au niveau régional :

Plusieurs aspects seront développés à ce niveau

- Problème de transfert des ressources par les instances publiques.
- La difficulté de déployer des écosystèmes qui dynamisent et accélèrent le développement économique
- Problème de ressources humaines qualifiées pour contribuer à la croissance économique
- L'expérience limitée en matière de conduite de projets
- Difficultés d'attirer les investissements dans les régions.
- L'insuffisance de programme de sensibilisation sur l'entrepreneuriat social au Maroc
- L'insuffisance des budgets alloués pour l'entrepreneuriat social et l'absence de structure de veille stratégique
- L'absence de subvention étatique et régionale, une fiscalité contraignante, des difficultés d'accès aux financements notamment pour disposer des fonds de roulement aux facilités bancaires et des insuffisances des budgets alloués.
- L'absence d'un cadre juridique et fiscal adapté. Selon Adnane addioui président du Centre marocain pour l'innovation et l'entrepreneuriat social (MCISE) : *« La fiscalité au Maroc n'est pas incitative pour les projets à fort impact social. Par exemple, si quelqu'un veut monter un projet dans l'éducation ou dans la santé, il ne peut pas être imposé de la même manière qu'une entreprise classique. Donc, les questions de fiscalité ne sont pas juste une formalité, mais cela fait partie de toutes les incitations que peut procurer un écosystème favorable et attirer ce qu'on appelle l'investissement à fort impact qui n'existe pas encore au Maroc. La même question se pose pour le crowdfunding ; certes, il y a une loi, mais les textes d'application ne sont pas encore*

là. Si cette loi ne dispose pas de cadre fiscal qui permette d'exonérer les dons de la TVA et de l'IS afin de pouvoir créer un système intéressant pour les plateformes de crowdfunding, celles-ci ne pourront pas se développer ».

- L'écosystème entrepreneurial au Maroc a connu une évolution, mais en faveur de l'entrepreneuriat non social, notamment par la présence de plus en plus de fonds d'investissement et de certains programmes d'accélération.
- Très peu d'acteurs subsistent actuellement et résistent face au manque de moyens pour pouvoir accompagner les projets à fort impact social. Il y a une absence quasi totale de fonds qui permettent d'accélérer et donc de pouvoir contribuer à la croissance de ce type de projets.
- La majorité des projets d'entrepreneuriat social sont soit très peu développés ou encore à une échelle de dissémination qui est très faible.

2.3. Les stratégies de développement de l'entrepreneuriat social au Maroc:

L'entrepreneuriat social encourage les valeurs de solidarité, de justice, d'entraide et de soutien aux populations vulnérables. Il favorise également l'inclusion financière et sociale, en ciblant notamment les chômeurs, les femmes, les handicapés et les personnes vivant dans des régions défavorisées. De plus, les pouvoirs publics du monde entier encouragent l'entrepreneuriat social comme étant un levier pour lutter contre les disparités régionales :

- ✓ La création des écosystèmes performants au niveau de l'ensemble des régions marocaines, permettant le développement des entreprises sociales ;
- ✓ Encourager les acteurs à se mettre en réseau dans une dynamique de développement régional durable et concerté. Une "culture du réseau" est indispensable pour assurer une couverture complète du territoire et une meilleure mise en œuvre en aval des politiques publiques au niveau local ;
- ✓ Impliquer des acteurs locaux au-delà des entreprises ;
- ✓ Favoriser le développement du capital territorial immatériel (savoir-faire, règles de confiance, etc)
- ✓ Instaurer des politiques qui favorisent la promotion de l'entrepreneuriat social,
- ✓ L'élaboration d'un cadre juridique, réglementaire et fiscal adéquat,
- ✓ L'élargissement de l'offre de financement existante, le renforcement de l'accompagnement, l'aide à l'accès aux marchés et le soutien à la poursuite de la recherche.

3. Vers un nouveau écosystème de l'AREC,

3.1. Evolution de la pratique et de l'écosystème de l'AREC : le Crowdfunding et son cadre juridiques

Comme il a été signalé ci-dessus le crowdfunding, en tant que composante de la fintech, est une forme qui présente une forte similarité évoluée de DARET et qui utilise le numérique pour connecter les investisseurs, les entrepreneurs ainsi que les épargnants particuliers,

renforçant ainsi l'écosystème financier de l'entrepreneuriat social. DARET, peut être considéré comme une forme de financement qui a évolué en un projet de la Fintech, en se tournant vers le crowdfunding, démontrant ainsi l'importance croissante des solutions numériques dans le soutien aux actions (entreprises) sociales. En investissant dans ces solutions, les acteurs financiers favorisent l'entrepreneuriat social, mobilisent des ressources et accroissent la légitimité des entreprises sociales sur le marché.

Quels sont donc les évolutions juridiques et réglementaires qu'a connu ce champ objet de notre études ?

3.1.1. Définition et importance du Crowdfunding

Le financement participatif, aussi connu sous le nom de crowdfunding, a émergé en 2008, dans un contexte de crise économique et financière. Il s'agit d'une méthode collaborative permettant aux porteurs de projets de collecter des fonds auprès d'épargnants, principalement des particuliers, via des plateformes en ligne. Ce modèle repose sur la diffusion d'informations et le soutien via les réseaux sociaux. Le crowdfunding propose trois modalités de financement : le don, le prêt et l'investissement, offrant ainsi une solution adaptable à une grande variété de projets.

Une étude de la Banque Mondiale¹⁵ révèle que le crowdfunding pourrait représenter un potentiel annuel de 93 milliards de dollars d'ici 2025 pour les pays en développement. Pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, ce potentiel est estimé à 5,6 milliards de dollars par an d'ici 2025. Dans les pays où il se développe, le crowdfunding devient une source de financement indispensable. Goldman Sachs estime que les banques pourraient perdre jusqu'à 20% de leurs parts de marché dans les prêts aux États-Unis au profit des plateformes de crowdfunding de prêt d'ici 5 ans. D'autre part, l'equity crowdfunding devrait atteindre 36 milliards de dollars d'ici 5 ans, dépassant ainsi les montants du capital-risque à l'échelle mondiale¹⁶.

Depuis son lancement, le crowdfunding connaît une croissance exponentielle à l'échelle mondiale :

- Entre 2013 et 2014, les montants levés sont passés de 6,1 Md\$ à 16,2 Md\$1 , soit une augmentation de 167%.
- En 2015, les montants levés sont de l'ordre de 34,4 Md\$2 soit plus du double par rapport à 2014.
- Au rythme de son développement actuel, le crowdfunding pourrait dépasser les 500 Md\$ en 2020.

Avant l'avènement des plateformes marocaines, les projets locaux étaient financés par des plateformes étrangères, notamment au Moyen-Orient, aux États-Unis et en France. À partir de 2014, de nouvelles plateformes dédiées exclusivement aux projets marocains ont émergé, tant au Maroc qu'à l'étranger. Selon le baromètre du Crowdfunding marocain 2021 de Happy

¹⁵ "Crowdfunding's Potential for the Developing World," Finance & Private Sector Development Department, 2013, Banque Mondiale

¹⁶ Le crowdfunding, une innovation pour financer le développement du Maroc, Thameur Hemdane, Dans Techniques Financières et Développement 2016/3-4 (n° 124), pages 27 à 34

Smala, les collectes pour les projets marocains ont atteint environ 3,7 millions de dirhams sur la période de 2019 à 2021, finançant ainsi 171 projets via 13 plateformes. Comparativement à 2014, les collectes ont augmenté de plus de 1,5 million de dirhams, atteignant 3,7 millions de dirhams en 2021. Le baromètre offre un aperçu de l'utilisation du crowdfunding au Maroc par diverses entités telles que les associations, les startups et les entreprises, sur une sélection de plateformes locales et internationales¹⁷.

3.1.2. Cadre Juridique du Crowdfunding

Concernant le Maroc, la réglementation encadrant les activités de crowdfunding a été renforcée à partir de 2021 grâce à l'adoption de la loi 15.18 promulguée par le dahir n° 1-21-24 du 10 Rejeb 1442 (22 février 2021). La présence d'un cadre juridique régissant le crowdfunding dans le pays offre aux opérateurs un environnement propice et sécurisé pour mener leurs activités dans un climat de confiance.

En mars 2018, le Maroc a lancé l'initiative d'une loi sur le crowdfunding, adoptée par le gouvernement en août 2019, puis approuvée à l'unanimité par la Chambre des Représentants le 10 février 2020, avant d'être publiée au bulletin officiel le 9 mars 2021. Ce cadre juridique vise à réglementer les activités de financement collaboratif, incluant les prêts, les investissements en capital et les dons, avec pour objectifs de définir les règles pour les acteurs du crowdfunding, d'organiser les modalités de financement par le public, de mettre en place un processus d'agrément pour les sociétés de financement collaboratif, et de superviser ces activités sous l'égide de Bank Al-Maghrib et l'Autorité marocaine des marchés des capitaux.

Sa définition tel que sa figure sur le B.O. est « Le financement collaboratif est une opération de collecte de fonds auprès du public, réalisée par une société de financement collaboratif désignée ci-après « SFC », qui met en relation des porteurs de projets déterminés et des personnes désirant les financer, au moyen d'une plateforme électronique de financement collaboratif désignée ci-après « PFC », créée et gérée à cette fin par ladite société, dans les conditions et formes prévues par la présente loi et les textes pris pour son application. Les opérations de financement collaboratif peuvent prendre la forme d'une opération d'investissement, de prêt avec ou sans intérêt ou de don. »

- La loi sur le crowdfunding détaille le processus des opérations de financement collaboratif, mettant en avant le rôle central des sociétés de financement collaboratif (SFC).
- Elle comprend plusieurs points essentiels, notamment la définition du crowdfunding comme collecte de fonds par le public via une plateforme électronique gérée par une SFC.
- La loi précise également les exigences pour la création et le fonctionnement des plateformes de financement collaboratif public et de reporting, ainsi que les règles de contrôle et de sanctions en cas de non-respect.

¹⁷ Journal of Integrated Studies In Economics, Law, Technical Sciences & Communication, February 24-25, 2023: <https://icosmem23.sciencesconf.org>

- En outre, elle définit les modalités spécifiques pour chaque type de crowdfunding, notamment le don, le prêt et l'investissement, et établit les organismes de régulation responsables de la supervision de ces activités¹⁸.

Aux côtés de la Loi 15-18 promulguée en 2021, neuf circulaires émanant de Bank Al-Maghrib (BAM) viennent compléter le cadre réglementaire mis en place pour encadrer le financement collaboratif au Maroc. Adoptées lors de la réunion du comité des établissements de crédit le 16 mai 2022, ces circulaires ont été rendues publiques par Bank Al-Maghreb le 19 mai 2022. Elles abordent diverses modalités et conditions relatives aux opérations de financement par prêts et dons, impliquant les gestionnaires de plateformes, les porteurs de projets et les contributeurs.

Il convient de noter que ces neuf circulaires de Bank Al-Maghreb portent spécifiquement sur les opérations de type « Don » et « Prêt ». En revanche, les opérations d'investissement sont supervisées par l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC), qui n'a pas encore émis de circulaires régissant l'equity crowdfunding au Maroc.

3.2. Le rôle de la dimension numérique dans l'évolution de l'entrepreneuriat social : Les plateformes d'appui à l'entrepreneuriat social

L'émergence du crowdfunding au Maroc a donné lieu à la création de nombreuses plateformes dédiées au financement de projets locaux, notamment les jeunes start-ups et les associations. À partir de 2014, plusieurs plateformes de crowdfunding ont commencé à s'intéresser au marché marocain et africain. Parmi les cinq plateformes les plus connues et spécifiquement dédiées au Maroc, on trouve :

- Smal & co : La première plateforme de crowdfunding de type don avec contrepartie, établie en France en juin 2004, se concentre sur les projets marocains et africains, notamment dans les domaines sociaux, écologiques et artistiques.
- Atadamone : Créée également en France en 2004 par deux Marocains, cette plateforme soutient les projets innovants au Maroc, en Afrique francophone et parmi les Marocains résidant à l'étranger, en offrant des possibilités de don pour leur concrétisation.
- Cotizi : Fondée au Maroc en 2014, Cotizi est la première plateforme 100% marocaine de crowdfunding et de pétition en ligne, dédiée exclusivement à la collecte de dons pour des projets sociaux, environnementaux, éducatifs et culturels, avec une autorisation préalable du Secrétariat Général du Gouvernement.
- Afineety : Également créée en 2014 au Maroc, Afineety est la première plateforme de financement collaboratif en capital pour l'Afrique, connectant les entrepreneurs africains avec des investisseurs mondiaux pour le développement de leurs projets.
- Wuluj : Lancée en 2018 au Maroc par Happy Smala et Moroccan CISE, Wuluj permet aux porteurs de projets de financer leurs initiatives auprès de particuliers via des campagnes de prévente¹⁹.

¹⁸ Journal of Integrated Studies In Economics, Law, Technical Sciences & Communication, February 24-25, 2023: <https://icosmem23.sciencesconf.org>

¹⁹ Journal of Integrated Studies In Economics, Law, Technical Sciences & Communication, February 24-25, 2023: <https://icosmem23.sciencesconf.org>

4. Etude de cas : DARET comme pratique social et son évolution vers le numérique.

Après ces précisions sur les innovations numériques et digitales et leurs apports à l'évolution des innovations financières, nous exposons dans ce qui suit une étude de cas sur les pratiques de DARET au Maroc, afin de montrer son degré d'adaptation au développement technologique.

4.1. De la Tontine à DARET :

Le mot "tontine" est attribué à Lorenzo Tonti, banquier italien ayant instauré le principe en 1653. Kern et Nkakleu (2009) soulignent que la tontine, ancienne technique patrimoniale, est caractérisée par des principes spécifiques en droit français. Elle implique l'achat commun d'un bien, avec une clause d'accroissement où le bien revient en pleine propriété au dernier survivant. La tontine est considérée comme un contrat aléatoire basé sur les chances de survie, avec des participants supposés posséder le bien individuellement sous réserve d'être le seul survivant. Contrairement aux tontines africaines ou asiatiques, la tontine selon Tonti n'est pas un produit financier mais un système d'épargne collectif défini comme une association d'épargnants partageant des fonds pour une période donnée²⁰.

Les tontines en Afrique présentent des principes et caractéristiques distincts (Kern et Nkakleu, 2009). Elles varient selon les cultures, tailles et natures, allant des réunions générales aux tontines d'entreprise (Henry, 1991; Mayoukou, 1997). Ces associations rotatives d'épargne et de crédit reposent sur la confiance, la réciprocité et la coercition contre l'opportunisme (Bouman, 1977; Henry et al., 1991; Mayoukou, 1997). Elles jouent un rôle crucial comme moyen d'épargne, de financement et de renforcement du lien social dans les sociétés africaines (Kern et Nkakleu, 2009).²¹

DARET, une forme de tontine pratiquée au Maroc, offre une alternative à ceux confrontés à des besoins financiers urgents en dehors du système bancaire. Pour les individus ayant accès aux services bancaires, DARET représente également une évitement des intérêts, des frais et des formalités administratives. En plus de servir de solution de crédit, Daret est utilisée comme moyen d'épargne pour des achats importants ou des dépenses futures. Cette pratique prospère dans des cercles où les liens familiaux, amicaux, de voisinage ou professionnels renforcent la confiance. Elle touche toutes les couches de la population marocaine, fournissant ainsi une réponse simple aux besoins d'emprunt et d'épargne de millions de personnes.²²

4.2. De DARET traditionnel à DARET DIGITAL

L'émergence du digital et l'essor des solutions de paiement mobile en Afrique ont catalysé une évolution du concept traditionnel de tontine, avec la création de nombreuses applications mobiles dédiées à sa gestion numérique. Cette transformation vers la tontine digitale offre plusieurs avantages significatifs. Tout d'abord, elle assure la sécurité des fonds, souvent

²⁰ Quand la tontine d'entreprise crée le capital social intra-organisationnel en Afrique : Une étude de cas : [Raphaël Nkakleu ; Management & Avenir 2009/7 \(n° 27\), pages N°121](https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2009-7-page-119.htm&wt.src=pdf)

²¹ Quand la tontine d'entreprise crée le capital social intra-organisationnel en Afrique : Une étude de cas : [Raphaël Nkakleu ; Management & Avenir 2009/7 \(n° 27\), pages N°121](https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2009-7-page-119.htm&wt.src=pdf)

²² Scale2Save, Une opportunité pour le secteur bancaire de travailler avec des groupes d'épargne informels au Maroc, Une étude de cas Juillet 2020, Page N°2 ; file:///D:/CI/C3%A9%20USB/Dossier%20Communication/La_Tontine_case_study_FR.pdf

collectés via des comptes de paiement mobiles, réduisant ainsi les risques de pertes ou de détournements. De plus, elle garantit la sécurité de la collecte, ce qui diminue considérablement les risques de vol ou de détournement des fonds. En outre, la gestion transparente offerte par ces plateformes renforce la confiance des participants. Enfin, l'accessibilité accrue et la simplicité du parcours client dans le cadre de la tontine digitale en font une solution attractive et facile à comprendre pour les utilisateurs.²³

L'évolution du crowdfunding en Afrique réinvente des pratiques ancestrales comme la tontine pour s'adapter aux réalités émergentes. Cette adaptation se manifeste à travers les acteurs, les technologies utilisées (Internet et téléphonie) ainsi que leurs usages spécifiques. Le crowdfunding, qui combine le pouvoir financier de la foule (crowd) avec les besoins de financement (funding), a gagné en popularité au cours des dernières années. Il englobe diverses formes de financement, notamment le don, la récompense, le prêt et la prise de participation, chacune avec ses propres caractéristiques et implications. En Afrique, où les tontines ont historiquement servi de mode de financement communautaire, l'intégration du numérique, notamment à travers les plateformes en ligne, ouvre de nouvelles perspectives pour le crowdfunding. Par exemple, le blog "La tontine des Tigresses" illustre l'entraide communautaire entre femmes, enracinée dans les pratiques africaines (sans oublier que ce genre de pratique se base sur la discipline et la solidarité entre les membres ainsi que des sanctions parfois sévères allant de l'exclusion du groupe à des pressions sociales importantes). Cependant, malgré quelques initiatives de financement participatif exclusivement dédiées à des projets africains, le secteur reste encore à un stade embryonnaire sur le continent, comparé aux États-Unis et à l'Europe. Les contraintes technologiques, telles que l'accessibilité à Internet et aux services bancaires, freinent le développement du crowdfunding en Afrique. Par exemple, les plateformes comme FADEV, soutenues par l'Agence française de Développement (AFD), tentent de surmonter ces obstacles en permettant aux investisseurs du monde entier de financer des entreprises africaines. Pourtant, les technologies mobiles, largement répandues sur le continent, offrent des solutions potentielles, telles que le financement par SMS, pour surmonter ces obstacles. Ces innovations technologiques transforment progressivement les pratiques tontinières traditionnelles, offrant de nouveaux moyens de financement et de gestion des risques. Par exemple, le financement par SMS, reposant sur des numéros courts surtaxés, illustre cette transformation en réduisant les risques associés aux transactions en espèces. Ainsi, le crowdfunding en Afrique représente une forme d'innovation incrémentale qui transforme les modèles traditionnels de financement, ouvrant la voie à de nouveaux marchés et opportunités de croissance pour le continent²⁴

L'avènement de l'ère numérique a profondément perturbé les traditions, notamment dans le domaine des pratiques financières, telles que les tontines (DARET) objet de cette étude. Grâce à la plateformes, à l'essor des technologies telles que l'internet mobile et les

²³ Scale2Save, Une opportunité pour le secteur bancaire de travailler avec des groupes d'épargne informels au Maroc, Une étude de cas Juillet 2020, Page N°2 ; file:///D:/C:/C3%A9%20USB/Dossier%20Comunication/La_Tontine_case_study_FR.pdf

²⁴ Le crowdfunding en Afrique, une nouvelle génération de tontines ?; Gwenaëlle Oruezabala 07 Sept 2016, 15:40 ; <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/le-crowdfunding-en-afrique-une-nouvelle-generation-de-tontines-597212.html>

smartphones, ainsi qu'à l'amélioration du cadre juridique des financements participatifs, l'innovation financière a su exploiter ces facteurs pour promouvoir l'inclusion financière. Des exemples concrets soulignent la transformation des pratiques ancestrales, aussi bien en Afrique de manière générale qu'au Maroc en particulier. Dans ce qui suit, le premier exemple met en lumière comment l'innovation financière a fusionné le financement participatif et la tradition de la tontine pour proposer une solution impactante dans le domaine de l'entrepreneuriat social, notamment à travers des projets immobiliers. Les deux autres exemples démontrent comment l'innovation peut être utilisée pour financer des entrepreneurs en assurant un accès aux fonds via la technologie, tout en faisant évoluer une pratique ancestrale, favorisant ainsi l'inclusion financière des populations défavorisées. Mais avant d'aborder ces cas pratiques de la tontine, un survol des différents critères des facettes de DARET en termes d'analyse SWOT nous paraît intéressant dans la mesure où il permet de mettre en valeur une topographie de la pratique traditionnelle et de la pratique numérique (avec ses perspectives).

4.3. DARET comme pratique sociale et son évolution à l'ère du Digital

4.3.1. Analyse SWOT des deux variantes de DARET

La littérature consultée dans ce domaine précis nous a permis dégager une analyse SWOT de cette pratique avec ses deux variantes, traditionnelle et digitale :

DARET (Tontine)TRANDITIONNELLE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Largement utilisée par l'ensemble de la population - Outil de réduction de la précarité dans les zones reculées - Permet d'échelonner le coût et d'avoir le matériel avant la fin du paiement complet - Foyer de solidarité et d'entraide - Groupe de confiance incorruptible - Pas coûteuse - Pratique ancestrale 	<ul style="list-style-type: none"> Cercles très fermés La confiance, condition sine qua non du fonctionnement Aucun cadre juridique Peut devenir fertile des magouilles et des escroqueries Pratique informelle Absence totale de traçabilité Possibilité de détourner cet argent pour des objectifs non permis Certains enclavés ne peuvent pas y accéder Obligation d'avoir un tiers de confiances
Opportunité	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation et reconnaissance légale ; - Intégration avec des solutions numériques pour une meilleure traçabilité et accessibilité ; - Expansion vers de nouveaux marchés et de nouvelles démographies ; - Partenariats avec des institutions financières pour des services améliorés ; - Sensibilisation et campagnes éducatives pour promouvoir la confiance et la transparence 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence des alternatives numériques ; - Scepticisme envers la formalisation ; - Exploitation et mauvais usage par des individus malhonnêtes ; - Absence du cadre juridique; - Instabilité économique affectant la participation et les contributions

DARET (Tontine) Digitale

Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de la communication via une plateforme internet entre contributeurs et porteurs de projet ; - Diversité géographique des investisseurs facilitée par les réseaux sociaux ; - Cadre juridique en place pour protéger les intérêts des différentes parties ; - Sécurisation et traçabilité des données et opérations ; - Accessibilité dans l'espace et dans le temps ; - Réduction du risque de fraude et renforcement de la sécurisation des transactions grâce à l'algorithme de type "machine learning" - Système intégré de notifications/alertes pour anticiper ; - Élargissement ou création de groupes et échanges avec la communauté ; - Digitalisation des transactions financières collaboratives informelles ; - Attribution d'une notation servant de "cote de solvabilité" auprès des institutions financières formelles ; - Réduction des délais et des coûts ; - Automatisation des processus : Réduction des tâches manuelles; - Personnalisation des services : Possibilité d'adapter les services aux besoins des utilisateurs; 	<ul style="list-style-type: none"> - Innovation technologique : Intégration de technologies avancées telles que l'intelligence artificielle, la blockchain, etc. - Utilisation de la capillarité et de la puissance des réseaux sociaux ; - Transformation des actions informelles en actions formelles largement utilisée par l'ensemble de la population ; - Inspiration des modèles informels existants ; - Levier pour l'inclusion financière ; - Mise en place de plateformes facilitant le crowdfunding ; - Présence d'un cadre réglementaire - Utilisation de l'IA (machine learning) pour déjouer la fraude et sécuriser les transactions ; - Accès à une large population aux services financiers - Accès au segment des jeunes utilisateurs réguliers de téléphones mobiles et des réseaux sociaux ayant des besoins financiers pour réaliser leurs projets - Surpasser les frontières ; - Outil de réduction de la précarité dans les zones reculées ; - Proposition de tontines avec une gamme de services financiers, tels que des microcrédits et des assurances santé - Smartphones "low cost" ; Projets pour les immigrants (Appartement... Solidarité (Séisme...)) ; Transfert d'épargne vers le Maroc ; - Epargne Solidaire (Micro-projets)
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Réticence au paiement en ligne - Risque de fraude - Manque de confiance - Compétences numériques limitées; - Nécessité des infrastructures numériques (Investissement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Confidentialité et sécurité des données; - Cyber attaques et piratage; - Réglementation et conformité: s'elles sont plus exigeantes vis-à-vis de l'évolution des solutions d digitales

De ces deux grilles, il est clair que la pratique ancestrale commence à montrer des signes de faiblesse face au digitale. Si chaque usage présente des faiblesses et des menaces quasiment similaires en nombre (sans tenir compte de la pondération de chaque critère) ; les opportunités et les forces de l'usage du numérique penchent vers l'hypothèse de la disparition de la pratique traditionnelle au profit de la pratique digitale.

Si l'élément confiance et sanction social constitue le socle de la pratique traditionnelle, le digitale offre la traçabilité, la transparence et permettra de statuer sur l'éligibilité (en fonction des budgets) des personnes à participer à ce genre de financement. Ceux-ci est bien rendu possible grâce aux développements que connaît le digital actuellement (block-chain, Big-Data, IA...).

A mon avis, si le facteur psychologique et culturel n'est plus un blocage pour l'adoption du digitale (avec l'expertise et l'écosystème que cela nécessite) se dernier offre beaucoup de perspective et d'opportunité pour ouvrir la voie au développement de ce genre de financement.

4.3.2. L'évolution de la pratique

a. Plateforme MESH Group (tontine Marcaïne)

Le MESH Group est un exemple de projet qui via une plateforme propose une formule de tontine permettant l'acquisition d'appartements neufs dans des grandes villes du Royaume, sélectionnés auprès de promoteurs immobiliers, avec des droits de mutation à titre onéreux d'environ 5%. Cette tontine offre des versements périodiques sur 10 à 15 ans, avec un droit d'entrée moyen de 8 875,00 € pour des appartements de grand standing. Cette offre est limitée à 50 participants qui versent une somme prédéterminée et une mensualité sur une durée maximale de 9 ans. Les participants désignés bénéficient des fonds, avec la possibilité d'une assurance décès invalidité et une fiscalité avantageuse. La tontine, réservée aux migrants du Maroc, vise à soutenir des projets de développement local via des micro-projets d'investissement productifs, gérés par un comité de coordination.²⁵

b. Application Ciwa digitale Mobile à la tontine traditionnelle marocaine

Ciwa, le 5ème projet du startup studio de Happy Smala, s'est basé sur la digitalisation des pratiques financières informelles au Maroc. Inspirée des tontines traditionnelles, l'application propose des fonctionnalités sécurisées pour la gestion des opérations via une plateforme, favorisant ainsi une meilleure inclusion financière. Ciwa attribue une notation à ses utilisateurs, facilitant leur accès aux services financiers formels. En remportant le Prix Arabe de l'Innovation pour l'Inclusion Financière (AFIIP) en 2018, Ciwa a reçu une reconnaissance et un financement supplémentaires pour poursuivre son développement. Les recommandations pour développer des solutions innovantes incluent des tests rapides, une écoute attentive du marché et l'évaluation constante des résultats²⁶.

c. Application digitale de Cash plus à la tontine traditionnelle marocaine

L'application Daret de Cash Plus a aussi été mise en place pour simplifier la traditionnelle méthode d'épargne et de collecte de fonds, s'est digitalisée pour une nouvelle génération. Les utilisateurs cotisent à une caisse commune, avec chaque membre recevant à tour de rôle le montant accumulé. Cette innovation permet à des individus de différents réseaux de créer des tontines ensemble, avec un processus transparent et une gestion via le réseau Cash Plus. Bien que l'idée soit ingénieuse, son succès pratique reste à évaluer²⁷. L'une des atouts de l'application cash plus c'est qu'il se trouve assisté par un réseau d'agence physique couvrant

²⁵ [La tontine marocaine - MESH-GROUP \(meshgroup.fr\)](http://meshgroup.fr).

[Il se peut que ce projet n'a pas été une réussite, mais ce qui nous intéresse dans cet étude ce sont surtout les initiatives qu'a connu ce domaine.](#)

²⁶ [Technologie & innovation : une application mobile au service de la gestion des tontines au Maroc | Blog | Portail FinDev \(findevgateway.org\)](#) ; Interview FinDev (portail) :12 Février 2019

²⁷ [Cash Plus digitalise la tontine avec l'appli' Daret | Consonews - Premier site consommation au Maroc](#)

<https://consonews.ma/19116.html>; 26 septembre 2019

tous le territoire du Maroc pour pouvoir juguler la réalité virtuelle à la réalité physique, en optant soit par une transaction numérique ou également en se déplaçant vers l'agence pour effectuer les opérations de virement et de retrait. C'est une solution hybride qui va rassurer les clients en leur montrant par les faits que les deux réalités virtuelle et physiques sont les deux facettes de la même pièce.

d. Tontine numérique : Ma Totine et E- Totine au Sénégal

Aby Ndiaye, une entrepreneuse sénégalaise, tire parti de la tontine numérique MaTontine pour développer son commerce de céréales. Cette plateforme permet à ses membres de cotiser chaque mois pour ensuite tirer au sort un gagnant, offrant ainsi une somme importante à investir. La tontine, ancien système d'épargne, prend une nouvelle dimension grâce au numérique, offrant sécurité et discrétion. Des initiatives similaires, telles qu'E-Tontine lancée par Fatou Kiné Diop, élargissent l'accès aux biens de consommation en permettant des achats échelonnés via Facebook Messenger. Ces innovations contribuent à l'inclusion financière en Afrique, en facilitant l'accès aux services bancaires et aux prêts pour les populations non bancarisées²⁸.

4.3.3. Enseignements à tirer

Les trois expériences de tontines présentées offrent des modèles précieux pour améliorer les mécanismes de fonctionnement de ces systèmes traditionnels d'épargne et de collecte de fonds, désormais digitalisés. Tout d'abord, le modèle proposé par le MESH Group démontre l'efficacité d'intégrer des garanties telles que l'assurance décès invalidité et une fiscalité avantageuse pour assurer la sécurité et l'attrait financier des participants tout en élargissant le champ d'action en s'adressant à une audience qui s'intéresse à ce produit en lui facilitant l'accès aussi bien à l'information qu'à la participation sans trop de formalité au projet. Ensuite, l'exemple de Ciwa met en lumière l'importance de la plateformes et de la notation des utilisateurs pour favoriser l'inclusion financière. Enfin, l'initiative de Cash Plus avec l'application Daret souligne la nécessité d'évaluer rigoureusement le succès pratique des innovations numériques dans le contexte des tontines.

La matrice des avantages et des inconvénients montrent comment ces solutions ont permis de profiter des Forces et des Opportunités qu'offre le Digital pour offrir des solutions adaptées aux besoins des usagers. Pourtant des prérequis – sans prétendre à l'exhaustivité- sont nécessaires pour faire évoluer les pratiques ancestrales vers le Digital :

- La connectivité avec ses différentes composantes : disponibilité de l'infrastructure, de la connexion ;

²⁸ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/24/les-tontines-numeriques-une-innovation-africaine-contre-la-precarite_6012897_3212.html; Matteo Maillard (Dakar, correspondance) ;Publié le 24 septembre 2019 à 20h00 ;

- L'accessibilité aussi bien sur le plan de l'équipement du client : Smartphone ou autres que sur le plan du prix ;
- Facilité de manipulation pour l'usage et la compréhension des opérations à effectuer ;
- Une acceptation et une attitude positive pour l'usage des nouvelles technologies ;
- Un écosystème digital permettant l'interopérabilité, le contrôle, la sécurité et la validation des opérations digitales. L'intelligence artificielle par exemple peut aider à instaurer l'aspect le plus important de la confiance et la sécurité des transactions grâce à ces outils : reconnaissance faciale, confrontation des données disponibles sur les différents Bases de Données (bancaires ou autres...). La block-chaine sera aussi d'un grand apport dans ce domaine objet de notre étude.
- Une réglementation évolutive pour s'adapter aux évolutions des pratiques et des technologies.

En tirant parti de ces enseignements, il est recommandé de favoriser ces initiatives et poursuivre les tests rapides et l'écoute attentive du marché, tout en maintenant une évaluation constante des résultats pour garantir l'efficacité et la durabilité des solutions innovantes dans le domaine des tontines.

5. Conclusion

En conclusion, l'étude approfondie des pratiques innovantes dans le domaine financier, notamment à travers les plateformes de crowdfunding et les tontines numériques, révèle l'importance cruciale de ces innovations dans la promotion de l'entrepreneuriat social et l'amélioration de l'inclusion financière en Afrique et en particulier au Maroc qui affiche la volonté d'être le Hub des innovations et de l'adoption des nouvelles technologies en Afrique. Les innovations financières, telles que DARET, représentent des solutions adaptées aux besoins changeants de la société, en offrant des mécanismes innovants et inclusifs pour mobiliser des fonds, réduire les risques et soutenir la croissance des entreprises sociales.

En intégrant des éléments de technologie numérique et de plateformes, les initiatives telles que DARET ont réussi à transformer des pratiques ancestrales telles que les tontines en des outils modernes et accessibles pour l'épargne communautaire et le financement entrepreneurial. Ces innovations ont permis de renforcer la confiance des participants, d'améliorer la transparence et la sécurité des transactions, et de faciliter l'accès aux services financiers pour les populations traditionnellement exclues du système bancaire formel.

Toutefois, malgré les avantages indéniables des innovations financières, des défis persistent, notamment en matière de réglementation, de sécurisation, et de normalisation. Il est crucial que les autorités publiques et les acteurs de l'écosystème continuent à accompagner ces

initiatives en développant un cadre juridique favorable et en assurant une supervision adéquate pour garantir la protection des consommateurs et la stabilité financière.

Par ailleurs, il est important de reconnaître les limites de ces innovations au-delà du cadre réglementaire. Le problème non résolu de la confiance est considéré comme le socle de DARET, et la fraude peut être une source de méfiance vis-à-vis de ces solutions innovantes.

En tant que palliatif, l'introduction des technologies telles que l'IA, le Cloud ou la Blockchain... pourrait renforcer la sécurité et la transparence des opérations de DARET. De plus, l'utilisation de Chatbots pourrait permettre une communication transparente et en temps réel tout au long de chaque projet ou transaction de DARET, renforçant ainsi la confiance des participants et réduisant les risques de fraude.

En intégrant ces avancées technologiques, les initiatives telles que DARET pourraient consolider leur position en tant qu'outils fiables et efficaces pour l'épargne communautaire et le financement entrepreneurial. Cependant, pour maximiser leur impact, il est essentiel que les autorités publiques, les acteurs du secteur financier et les entreprises sociales continuent à collaborer étroitement pour développer un écosystème financier dynamique et inclusif, capable de répondre aux besoins diversifiés des communautés locales et de favoriser un développement économique et social durable au Maroc.

Pour maximiser l'impact positif des innovations financières sur l'entrepreneuriat social et l'inclusion financière, il est essentiel de poursuivre la recherche, l'expérimentation et l'adaptation des solutions aux besoins spécifiques des communautés locales : développement de l'écosystème des start-up (incubateurs, cadre institutionnel, cadre juridique et financier...).

En collaborant étroitement avec les acteurs du secteur financier, les entreprises sociales et les autorités publiques, il est possible de créer un écosystème financier dynamique et inclusif, capable de soutenir efficacement le développement économique et social du Maroc.

Enfin, si l'innovation est le socle de tous les bouleversements socio-économique et afin de donner plus de chance à ce qu'on est en train de vivre en terme d'innovation digitale , j'aimerais bien terminer ce papier par une vision philosophiques tel que exprimé par Philippe Siberzhan « *l'histoire de l'innovation est complexe et il est difficile, voire impossible, de prédire l'impact d'une technologie sur la société. Son succès dépend souvent de facteurs sociaux et de modèles mentaux sociétaux, et son potentiel ne doit pas être jugé uniquement sur ses limites ou ses performances techniques. Son succès dépend de ce qu'on en fera, et donc d'une danse étrange entre ses promoteurs et ses utilisateurs* »²⁹.

²⁹ Évaluer le potentiel de ChatGPT: Sept leçons d'histoire de l'innovation ; 19 décembre 2022 par philippe silberzahn ; <https://philippesilberzahn.com/2022/12/19/sept-lecons-de-l-histoire-de-l-innovation-pour-mieux-comprendre-le-potentiel-de-chatgpt-l-outil-d-intelligence-artificielle-controverse/>

Bibliographie

- Błach, J. (2011). Financial innovations and their role in the modern financial system-identification and systematization of the problem. *e-Finanse: Financial Internet Quarterly*, 7(3), 13-26.
- Bousalam, I., & Hamzaoui, M. (2015). Bank-based investing RoSCA for Islamic finance: a new alternative to drain households savings and reduce financial exclusion.
- Christophe Victor, Lydia, B-V .(4 mai 2017). Révolution digitale : transformer la menace en opportunités :10 tendances clés et plus de 50 exemples pour éviter de se faire ubériser, Eyrolles.
- Elamrani, j., & Lemtaoui, m. (2013). Social entrepreneurship funding in morocco: practices, constraints and prospects. *Revue de Gestion et d'Économie*, 1(2), 58-67.
- Freiburg, M., & Moehrl, C. (2018). Building a Thriving Ecosystem for Social Enterprise Finance. *Positive Impact Investing: A Sustainable Bridge Between Strategy, Innovation, Change and Learning*, 217-230.
- Gammon, E., & Wigan, D. (2015). Veblen, bataille and financial innovation. *Theory, Culture & Society*, 32(4), 105-131.
- Jia, X. (2022). Priming the pump of impact entrepreneurship and social finance in China. In *Social Innovation and Sustainability Transition* (pp. 359-377). Cham: Springer Nature Switzerland.
- Khraisha, T., & Arthur, K. (2018). Can we have a general theory of financial innovation processes? A conceptual review. *Financial Innovation*, 4 (4), 1-27.
- Mazzarol, T., Reboud, S., Mazzarol, T., & Reboud, S. (2020). Entrepreneurship as a social and economic process. *Entrepreneurship and Innovation: Theory, Practice and Context*, 1-34.
- Moore, M. L., Westley, F. R., & Nicholls, A. (2012). The social finance and social innovation nexus. *Journal of Social Entrepreneurship*, 3(2), 115-132.
- Sahmi, R., El Hachloufi M., et Aboulethar M. (2021). Crowdfunding: New Financing Tool for Social and Solidarity Economy in Morocco. *International Journal of Financial Research* 12, n° 4, 294.
- Stezhko, N., Belinska, Y., & Ratushna, Y. (2020). Globalization trends for financial innovations development. *Periodicals of Engineering and Natural Sciences*, 8(3), 1438-1448.
- Weaver, R. L. (2022). *Social Entrepreneurship: A Practical Introduction*. Taylor & Francis.
- Zhao, Y. (2023). The Fintech Revolution: Innovations Reshaping the Financial Industry. *Highlights in Business, Economics and Management*, 15, 123-128.

Webographie :

- -Revue D'Etudes en Management et Finance D'Organisation N°4 Décembre 2016, La finance informelle à l'épreuve de la libéralisation financière : Regards sur certaines expériences africaines ; file:///C:/Users/a.elaidier/Downloads/6489-17141-1-PB.pdf
- -COMMENT LES POSTES PEUVENT INNOVER DANS LES SERVICES FINANCIERS NUMÉRIQUES ;2021 – Union postale universelle
- <https://www.upu.int/UPU/media/upu/publications/innovationForPostsFr.pdf>
- Haut-Commissariat au Plan : <https://www.hcp.ma/downloads/?tag=Enqu%C3%AAt+nationale+sur+le+secteur+informel>
- -Stratégie Nationale d'Inclusion Financière file. Bank Al Maghrib et Ministère de l'Economie et des Finances-2020 : <file:///C:/Users/a.elaidier/Desktop/Etude%20E.S/rapport-strategie-nationale-if2020%20BAM-%20MEF.pdf>
- -Rapport annuel sur les institutions financières. Autorité des Marchés Financiers-2020
- <file:///C:/Users/a.elaidier/Desktop/Etude%20E.S/amf-rapport-annuel-institutions-financieres-2020.pdf>
- <https://meshgroup.fr/projet/tontine-marocaine>
- <https://www.findevgateway.org/fr/interview/2019/02/technologie-innovation-une-application-mobile-gestion-des>
- <https://www.happysmala.com/plateformes>
- <https://www.happysmala.com/>
- www.ammc.ma
- Technologie & innovation : une application mobile au service de la gestion des tontines au Maroc | Blog | Portail FinDev (findevgateway.org)
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/24/les-tontines-numeriques-une-innovation-africaine-contre-la-precarite_6012897_3212.html
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/23/en-afrique-promesses-et-mirages-du-numerique_6012748_3212.
- <https://fr.le360.ma/societe/daret-la-tontine-ce-mode-depargne-collectif-qui-peut-saverer-risque-207638/>

Autres Sources :

- Dahir n° 1-21-24 du 10 regeb 1442 (22 février 2021) portant promulgation de la loi n° 15-18 relative au financement collaboratif.
- Décret n° 2-21-158 du 30 Chaoual 1443 (31 Mai 2022) pris pour l'application de la loi n°15-18 relative au financement collaboratif
- -Arrêté n°1916-22 du 21 rabii II 1444 (16 novembre 2022) fixant la liste des activités connexes ainsi que les conditions et les modalités de leur exercice
- -Arrêté n° 1917-22 du 21 rabii II 1444 (16 novembre 2022) fixant le contenu du dossier de déclaration du réseau d'investisseurs providentiels et la modalité de son dépôt ainsi que les éléments du formulaire requis pour la demande d'adhésion audit réseau
- -Circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux n° 01/23 relative aux Sociétés de Financement Collaboratif réalisant des opérations de catégorie « investissement »
- -Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2 à 10/W/2022